

● **Droit à l'image :**

Dans le cadre des activités proposées directement ou indirectement par l'Union nationale du Sport Scolaire (UNSS), l'association peut réaliser des clichés fixes ou animés de l'enfant licencié. A cet effet, l'adhésion à l'UNSS vaut acceptation de (a) la prise d'images fixes ou animées, le cas échéant en fixant d'autres éléments de la personnalité du licencié, (b) la fixation de l'image et des éléments de la personnalité du licencié sur tout support connu ou inconnu à ce jour et permettant l'exploitation desdites images, et (s) la reproduction, la représentation, l'exploitation voire la modification, directement ou indirectement de l'image et des éléments de personnalité du licencié dans le cadre des opérations de communication interne ou externe, institutionnelle ou promotionnelle sous tout format sous tout support directement ou indirectement. L'UNSS conservera l'anonymat du licencié. La présente autorisation est consentie à titre gracieux, pour le monde entier et pour une durée de 10 ans à compter de la prise de licence.

● **Protection des données :**

Aux fins de gestion de la pratique sportive et des compétitions organisées directement ou indirectement par l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS), nous sommes amenés à solliciter des données personnelles concernant votre enfant licencié à l'UNSS pour la durée de validité de ladite licence. L'adhésion à l'UNSS vaut autorisation pour l'association UNSS de collecter, d'enregistrer et de stocker les données nécessaires. Outre les services internes de l'UNSS, les destinataires de ces données sont, à ce jour, les fédérations françaises délégataires du sport concerné par la pratique sportive du licencié, ainsi que les sous-traitants de l'UNSS tels que ses assureurs ou l'hébergeur des données de l'UNSS. Ces informations sont réservées à l'usage des services concernés et ne peuvent être communiquées qu'à ces destinataires. En tant que responsable légal du mineur licencié, vous bénéficiez notamment d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en adressant directement une demande au responsable de ces traitements Madame Marie-Céline Courtet à l'adresse daf@unss.org. La politique générale de protection des données est consultable sur le site internet de l'UNSS ainsi que sur son extranet OPUSS.

● **Assurances :**

Le licencié ci-dessus ou son représentant légal (pour les mineurs) déclare se conformer aux règlements sportifs de la fédération UNSS, avoir pris connaissance des statuts du règlement intérieur de la fédération (disponibles sur le site internet UNSS), s'engager à respecter la charte éthique du CNOSF conformément au Code du Sport. Le licencié ou son représentant légal déclare être informé(e) des conditions d'assurances et de l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer. dans un certain nombre de situations (à l'exception des situations où l'auteur des violences a lui-même la qualité d'assuré) les garanties actuelles du contrat UNSS/MAIF apportent aux adhérents (licenciés UNSS) victimes de violences sexuelles/physiques/psychologiques, une prise en charge dans les conditions prévues par le contrat, des frais médicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation dont les séances de soutien psychologique peuvent faire partie (garantie « Indemnisation des Dommages Corporels »). Il en sera de même de la prise en charge des frais de procédure (garantie « Recours ») pour lesquels la MAIF pourra également proposer les services d'un avocat auquel elle fait régulièrement appel.

VIENS TE DÉPENSER,

découvrir, vivre des émotions,
te former au rôle de Jeune Officiel
à l'A.S. du collège Victoire Daubié !



Association Sportive
collège Victoire Daubié

Avenue Jacques Prévert,
29280 PLOUZANÉ
asvd22295@gmail.com

AS
COLLÈGE
VICTOIRE DAUBIÉ

UNION NATIONALE
UNSS
DU SPORT SCOLAIRE

Tous les jours de la semaine de nombreuses activités sportives sont proposées aux élèves du collège. Ces activités sont encadrées par les enseignants d'EPS. Elles permettent à tous les élèves qui le souhaitent de bénéficier d'entraînements et de participer à des rencontres et championnats sportifs certains mercredis après-midi entre 13h et 17h.

Tous les élèves sont les bienvenus qu'ils soient débutants ou confirmés et qu'ils soient intéressés par une pratique de découverte, de loisir ou de compétition.

Les activités proposées toute l'année sont :

BADMINTON, FUTSAL, HANDBALL

D'autres activités sont proposées (sur inscription préalable) à différentes périodes de l'année : **CROSS, SURF, SANDBALL, BEACH VOLLEY, RAID DES COLLÉGIENS...**

Dans chaque sport nous souhaitons engager des équipes de filles et des équipes de garçons afin de participer aux championnats féminins et masculins de l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS).

Remarque pour les élèves des Sections Sportives :

Tous les élèves de sections sportives (Football et Surf) seront convoqués pour les rencontres UNSS de leurs activités respectives et pour les Cross donc **la licence Association sportive leur est obligatoire.**

Horaires et lieux d'entraînements de l'association sportive (2025-2026) susceptibles d'évoluer :

Activités	JOURS	Horaires	Lieux d'entraînements	Professeur responsable
Futsal	Lundi	13h-13h50	Gymnase du Collège	M. Miossec
Badminton	Lundi	12h05-13h	Gymnase du Collège	M.Christ
Handball 4è -3è	Mardi	13h-13h50	Gymnase du Collège	Mme. Simon
Rencontres UNSS	Mercredi	Selon rencontres	Sorties	Selon affichage sur panneau AS
Futsal	Jeudi	13h-13h50	Gymnase du Collège	M. Miossec
Handball 6è/5è	Vendredi	13h-13h50	Gymnase du Collège	Mme. Simon
Badminton	Vendredi	12h05-13h	Gymnase du Collège	M.Christ

Remarque : En cas de modification des horaires ou autres données les enfants seront informés directement ou par affichage sur le panneau d'information de l'association sportive situé dans le hall du collège.

Lors des compétitions et déplacements en car les horaires seront affichés sur ce même panneau d'information.

L'association sportive du collège recherche des partenaires pour aider au financement des compétition au niveau régional et national et pour l'achat de maillots pour nos équipes de sports collectifs.
Contact : asvd22295@gmail.com

COMMENT S'INSCRIRE ?

1- Fournir les éléments suivants :

Le document d'autorisation parentale ci-joint rempli et signé par le responsable légal,

1 chèque de 25 euros libellé à l'ordre de: «Association sportive Collège Victoire Daubié»

2- Valider la licence en cliquant sur le lien UNSS qui sera reçu par mail

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) Mme, M. père, mère, tuteur, responsable légal domicilié à :

..... autorise

l'enfant, né(e) le élève en classe de

..... à :

Participer aux activités de l'association sportive du collège Victoire Daubié,

Autorise le professeur responsable ou l'accompagnateur à faire pratiquer, en cas d'urgence, une intervention médicale ou chirurgicale en cas de nécessité

(3)

Exceptionnellement, pour optimiser l'organisation des activités, les élèves peuvent être pris en charge par un autre professeur d'EPS ou personnel d'éducation.

MAIL DES PARENTS OBLIGATOIRE pour la création de licence :

Personnes à prévenir en cas d'urgence :

N° de Téléphone : **Activité(s) dominante(s) choisie(s):**

BADMINTON ☐ **FUTSAL** ☐ **HANDBALL** ☐ **SURF** ☐

SECTION : ☐

L'adhésion à l'AS, bien que volontaire, engage mon enfant à une participation assidue aux entraînements et si possible aux compétitions du mercredi.

Les élèves inscrits aux activités de l'AS du midi sont prioritaires à la cantine les jours de leurs entraînements. La cantine ne fonctionnant pas le mercredi midi, les élèves peuvent déposer leur repas à la vie scolaire. Un réfrigérateur et un micro-onde sont à leur disposition. Ils déjeunent au collège sous la surveillance d'un personnel de vie scolaire.

Fait à, le

Signature des parents ou du représentant légal :

Je reconnais avoir bien pris connaissance des modalités d'adhésion à l'UNSS, mentionnées au dos de cette feuille, et je les accepte.